



Après un divorce quels sont les droits pour les étrangers?

Par **simon halb**, le **21/04/2009** à **10:12**

Bonjour, rnj'ai une amie russe qui va divorcer, cela fait 4ans qu'elle est marié a un français ,ils sont fait un contrat de mariage donc cela implique que tout ce qui lui appartient elle le reprend et vis vers ça.ma question est la suivante elle ne travail pas ,elle a obtenu sa carte de séjour de 10ans, et commence a chercher du travail et j'aurai voulu savoir le temps qu'elle trouve un emploi, n'a t'elle pas le droit d'avoir une pension alimentaire de la part de son ex futur mari ?? et aussi sa carte de séjour de 10ans ne lui sera t'elle pas retiré?? merci d'avance

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **16:52**

salutrnpour la pension alimentaire je ne sais pas mais tout se donc je sais est que un conjoint de français doit divorcer apres 4 ans de vie commune avec un français pour garder sa carte de 10 ans mais si tu divorce avant s est 4 ans (3 ans de mariage) de vie commune le mariage est consideré comme un mariage blanc alors tu risque de perdre ta carte de séjour.rndonc la tu peux divorcé sans probleme tu garderas ta carte de séjour de 10 ans j ai vu cette information dans le site de l administration française

Par **simon halb**, le **28/04/2009** à **09:14**

excusé moi mais youye la démarche a faire pour ne plus a poser de question n'est plus visible lavez vous effacé parce que j'en aurai besoin si possible je vous en remercie d'avance